



Le 24 mars 2000

M. David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada

M^{me} Julia Carabias
Secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique

M^{me} Carol M. Browner
Administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Mesdames, Monsieur,

Nous nous permettons de solliciter de votre part que vous mettiez un terme, de façon diligente, au deuxième processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Nous nous rappelons tous que l'objet de la première révision a préoccupé le Comité consultatif public mixte (CCPM), les trois Comités consultatifs nationaux (CCN) et le public lors de la session ordinaire du Conseil tenue en juin 1999. Ayant pris la décision d'entreprendre une révision malgré l'avis contraire du CCPM et du public, vous avez par la suite annoncé un deuxième processus de révision qui, nous vous le rappelons respectueusement, était censé préciser certains détails mineurs de la procédure sans toucher à des éléments de fond.

Les membres du CCPM sont actuellement très préoccupés par le fait que d'autres discussions cadrant avec le deuxième processus de révision entravent la bonne marche du processus relatif aux communications sur les questions d'application et entachent la crédibilité de la CCE.

Nous vous pressons donc, soit de suspendre ces discussions, une décision que nous cautionnerions, soit de nous faire parvenir un texte qui servirait de fondement à la tenue d'une consultation publique.

Vous remerciant à l'avance de la suite que vous donnerez à la présente requête, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Regina Barba
Présidente du CCPM

C.C. Membres du CCPM
Représentants suppléants du Conseil de la CCE
Directrice exécutive de la CCE